

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 31 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

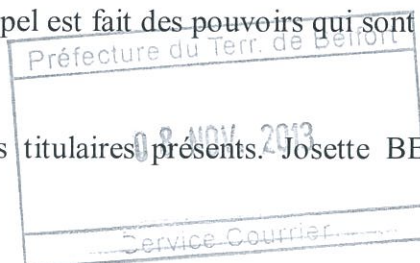
Avaient donné pouvoir : Messieurs Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER Roland DAMOTTE à Guy BOURQUIN Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS.

Assistaient à la séance : Monsieur Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
24 octobre 2013	24 octobre 2013	En exercice	42
		Présents	32
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.



2013-07-17 – Acquisition foncière- Poste de relevage rue des Prés Charmilles à Boron
Rapporteur : Jean-Claude Tournier

Vu l'engagement de la CCBB pour l'acquisition de parcelles pour la pose d'un poste de refoulement en date du 9 juillet 2009,

Vu le procès-verbal de bornage, le plan de bornage et les documents de modification du parcellaire cadastral élaboré en date du 5 décembre 2012,

Le réseau de la commune de Boron a nécessité l'implantation d'un poste de relevage dans la rue des Prés Charmilles sur les parcelles privatives ZB n°162, C 265 et le domaine public.

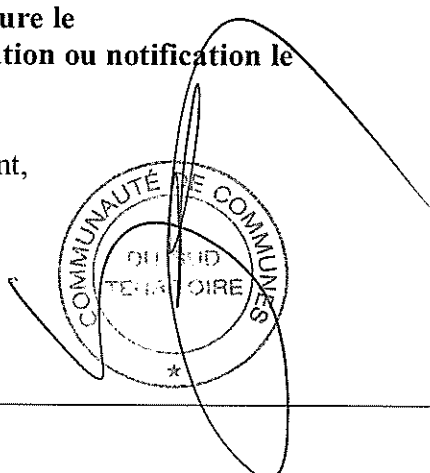
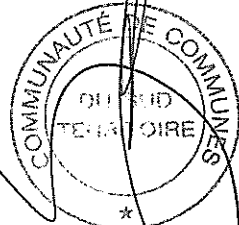
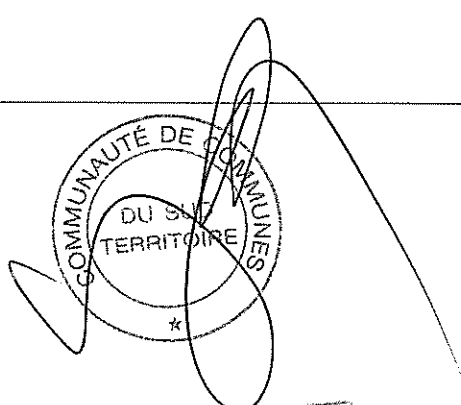
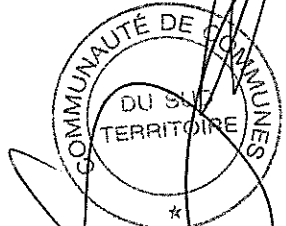
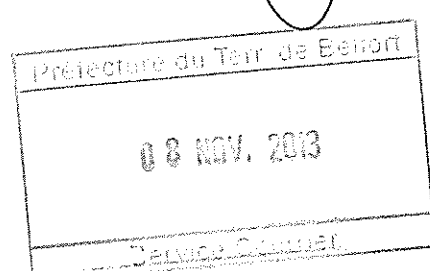
Le chemin communal reliant la rue de Vellescot et la rue des Prés Charmilles n'est plus utilisé. La commune souhaite céder l'assiette initiale de ce chemin aux riverains : indivision Trela, SCI la Vandoise et Communauté de Communes Sud Territoire. Seule subsistera une servitude de passage pour l'accès au poste de refoulement et à la propriété Trela en prolongement de la rue des Prés Charmilles.

L'ensemble des cessions est proposé à l'euro symbolique.

Les frais de notaire sont à la charge de la CCST.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'acquisition foncière du terrain concerné,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le Le Président,  	Le Président,   
--	--